

RESUME

Dans cet article sont analysées la nature de la fonction et la tâche de l'expert-comptable salarié (l'expert-comptable „interne”), sa place dans l'entreprise et sa position vis à vis de l'expert-comptable libre (public accountant).

La structure de toute entreprise oblige la Direction à recourir à l'expertise-comptable. La raison d'être de la fonction de l'expert-comptable interne s'explique par les défauts en matière de contrôle interne inhérents à toute l'organisation de l'entreprise, par ailleurs parfaite. C'est une erreur de vouloir considérer l'expert-comptable interne comme un des cadres appartenant à la hiérarchie organique de l'entreprise.

L'administration a pour mission d'orienter la Direction en matière de problèmes économiques spécifiques de l'entreprise et de pourvoir au contrôle interne. Elle participe activement aux décisions de gestion, dans la mesure où celles-ci concernent les aspects économiques de l'exploitation. De ce fait, elle ne saurait effectuer elle-même le contrôle interne, puisque sa propre activité qui comprend également les informations internes, doit être contrôlée.

La place hiérarchique de l'expert-comptable est immédiatement en-dessous de la Direction. Pour éviter des heurts, il est toutefois préférable de le placer sous l'autorité directe du Président-Directeur-Général. Il va de soi qu'il ne saurait être placé au-dessous du „contrôleur de gestion”.

Avant que l'entreprise n'ait atteint une certaine dimension, le contrôle comptable est effectué par l'expert-comptable libre (public accountant). Dans ce cas, le contrôle au bénéfice des tiers et le contrôle pour le compte de la Direction coïncident. Lorsque l'entreprise s'agrandit suffisamment, il deviendra indispensable que la Direction nomme un expert-comptable interne qui sera parfaitement au courant des particularités de l'entreprise en question et qui sera toujours présent. Des considérations de frais pourront ici jouer un rôle.

Ce développement est de nature à gêner l'expert-comptable libre car l'accroissement de l'entreprise l'oblige à mettre trop de collaborateurs et assistants à sa disposition, ce qui rétrécit son champ d'activité et est susceptible de mettre en danger son indépendance économique.

Lorsque l'expert-comptable interne et l'expert-comptable libre sont appelés à travailler ensemble, cela entraînera forcément une exécution double des travaux, mais cela ne veut pas dire double emploi, car, les buts de ces travaux diffèrent. En effet, pour l'expert-comptable libre il s'agit de déterminer dans le cadre de sa mission de contrôle complet, si le contrôle comptable interne fonctionne comme il convient; par contre, la tâche de l'expert-comptable interne est d'effectuer les travaux correspondants à sa fonction de contrôle complet. En fin de compte il s'agit de savoir si le besoin de contrôle approuvé par la Direction de l'entreprise et par des tiers est pourvu de la façon la plus rationnelle.

L'expert-comptable interne doit contrôler entièrement et en détails les comptes annuels internes, ceux-ci formant non seulement la clé de voûte des rapports organiques entre les diverses activités de l'entreprise, mais aussi étant la base de la justification de la gestion par la Direction. C'est dire que l'activité des organes supérieurs de la Direction doivent également faire l'objet d'un contrôle.

La conception anglo-saxonne selon laquelle l'expert-comptable s'occupe plus particulièrement du contrôle de l'organisation et de l'exécution, ce-

pendant que le *public accountant* contrôle les comptes annuels, ne correspond pas à la conception néerlandaise. Pour être sûr que les résultats du contrôle interne puisse servir de base pour l'approbation des comptes annuels par l'expert-comptable libre, celui-ci doit dans son programme de contrôle, prévoir également des investigations, afin de savoir si le contrôle interne est organisé de telle manière que les bases d'un accomplissement adéquat de cette fonction existent, et afin de déterminer la façon dont l'expert-comptable interne accomplit sa fonction.

Dans la définition de la fonction de l'expert-comptable interne, la Direction doit mentionner que l'expert-comptable interne est obligé de communiquer à l'expert-comptable libre tous les résultats de ses travaux.

Afin d'obtenir aussi bien un accomplissement rationnel de la fonction qu'une collaboration avec l'expert-comptable libre, il est indispensable que l'expert-comptable interne ait les mêmes compétences que l'expert-comptable libre et qu'il soit soumis aux règlements et discipline d'une organisation professionnelle.

On est tenté d'expliquer la nature de la fonction et la tâche de l'expert-comptable interne en analogie avec celles de l'expert-comptable libre: celui-ci est un homme de confiance qui contrôle pour le bénéfice des tiers, cependant que l'expert-comptable interne est l'homme de confiance contrôlant pour le compte de la Direction de l'entreprise.

SUMMARY

The article gives an analysis of what the function and the task of the internal accountant comprises and of the latter's place both within the enterprise as with regard to the public accountant.

The management of every enterprise stands structurally in need of an audit. The function of the „internal" accountant is explained from the structural deficiencies existing in the field of the control of the — in itself complete — organisation of the enterprise. It is not right to consider the internal accountant as a functionary belonging to the organic unity of the enterprise.

The administration satisfies the needs of the management as regards business-economic orientation and internal check; as regards the business-economic aspects however it takes a part in the shaping of decisions by the management and therefore in this respect fails structurally with regard to satisfying the need of control; its own work too which includes internal reporting is in need of control.

The hierarchical position of the internal accountant is directly under the management. In order to avoid conflicts a position directly under the president of the Board is to be preferred. It goes without saying that a position under the „controller" is not right.

Until the business has grown to a certain size, the need of the management of an examination by an auditor is met by the public accountant, in which case therefore the control on behalf of society and that on behalf of the management coincide. When the quantitative proportions render this necessary the management will appoint an internal auditor, who is closer to the specific aspects of the business and who is always there; considerations of cost may also play a part.